



RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DE LA PJJ

► Le dialogue social :

FO Justice PJJ a rencontré le nouveau directeur de la PJJ dans le cadre d'une bilatérale le 15 septembre 2025.

Au cours de cette instance, nous avons pointé notre première préoccupation à savoir le dialogue social dégradé à la PJJ pour ne pas dire inexistant. À ce titre, nous avons réclamé un véritable changement de culture syndicale. Le départ de la Directrice est un premier pas mais c'est l'ensemble du système qu'il convient de rénover. La centrale et les services déconcentrés doivent désormais comprendre et admettre que le dialogue social exige l'acceptation du principe de négociation.

► Une clarification des orientations de la PJJ

FO Justice PJJ a rappelé que la direction de la PJJ a besoin de prendre conscience des difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés les personnels. Banalisation de la violence, surcharges administratives, pression du chiffre, manque de moyens humains, traitement indiciaire largement insuffisant, conditions de travail dégradées, perte de sens des missions, dispositifs obsolètes, modalités de travail inadaptées aux défis de la délinquance juvénile, empiètement des autorités judiciaires sont autant de points saillants qui requièrent des actions fortes.

FO Justice PJJ a réclamé une orientation claire de la chancellerie et un alignement de la DPJJ. Un débat de fond est indispensable pour se hisser au niveau des nouveaux enjeux tels que le narcotrafic, la traite d'enfants, la prostitution et les réseaux criminels.

FO Justice PJJ a profité de cette instance pour rappeler ses principales revendications parmi lesquelles :

- Renoncement au transfert des sanctions disciplinaires de 1^{er} groupe sauf à ce que les droits de la défense soit garanties par l'octroi d'une convocation permettant la présence en toutes circonstances du défenseur.
- Renoncement à la Charte des valeurs et de déontologie sauf à admettre une réécriture.
- Changement de groupe IFSE en UEAT et SEAT
- Fin profilage des postes CADEC et éducateurs de CEF.
- Revalorisation indiciaire des éducateurs et des CADEC
- Mise en place d'une « prime Bouches-du-Rhône ».
- Rénovation du dispositif placement (collectif maximum de 6 jeunes).
- Baisse des mesures en milieu ouvert.

La liste étant non exhaustive nous transmettrons notre cahier revendicatif au Directeur de la PJJ. Dans l'attente, les représentants **FO Justice PJJ iront à votre rencontre pour recueillir vos attentes.**

